



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

23 JUN 2014

Préfecture

Direction des libertés
publiques et des affaires
décentralisées

3^{ème} bureau
Finances et associations

Lyon, le 17 JUN 2014

Affaire suivie par : Mme Marie-Claire KEDZIERSKI
Tél. : 04 72 61 65 30
Courriel : pref-fondations-dons-legs@rhone.pref.gouv.fr

23 JUN 2014

Monsieur le Président,

Par courrier du 20 février 2014, vous avez souhaité que l'association dénommée « Réseau National de Surveillance Aérobiologique RNSA » située le Plat du Pin, 11 chemin de la Creuzille 69 690 BRUSSIEU, puisse être reconnue comme association d'assistance, de bienfaisance, de recherche scientifique ou médicale, au sens de l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et puisse bénéficier des dispositions fiscales prévues aux articles 200^e, 238 bis 1 du Code Général des Impôts.

L'association a pour objet « la surveillance aérobiologique : recueil, analyse et interprétation des particules biologiques présentes dans l'air, susceptibles d'avoir un effet sur la santé. L'activité de l'association sera orientée principalement sur la fédération des centres de recueil et d'analyse des particules types pollens, moisissures etc... la gestion des bases de données associées et la diffusion de l'information technique et clinique. En outre, l'association pourra être amenée à mettre en place des études épidémiologiques, participer à des publications et à réaliser des formations ».

Après un examen attentif de votre demande, je constate que l'association réunit les conditions requises par la loi et la réglementation pour être qualifiée d'association ayant un caractère scientifique.

La présente décision a une durée de validité de cinq ans, à moins que des éléments nouveaux m'amènent à constater que l'association ne remplit plus les conditions requises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
Adjointe

Cécile DINDAR

Monsieur le Président de
l'association dénommée
« Réseau National de Surveillance Aérobiologique RNSA »
le Plat du Pin
11 chemin de la Creuzille
69 690 BRUSSIEU